

Séance Officielle du 24 mars 2009

DELIBERATION N° 52/2009

BUDGET PRIMITIF 2009 – TRAVAUX SUR LES BATIMENTS -

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier signé le 16 janvier 2008 avec l'Etat et approuvé par délibération de l'Assemblée en date du 19 décembre 2007;

VU le rapport « Travaux sur les bâtiments et aides à l'habitat » présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2009 ;

VU l'avis de la Commission Mixte réunie le 20 mars 2009 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial décide d'inscrire à la section d'investissement du Budget Primitif 2009 au titre du rapport susvisé :

- une autorisation de programme de 280 000 € (LOGEMENT 2009/1) sur la période 2009/2011 et un crédit de paiement d'un montant de 160 000 € (chapitre 23) ;
- des crédits de paiement hors AP à hauteur de 316 000 € au titre du programme Bâtiments de la Collectivité (30 000 € au chapitre 20, 8 500 € au chapitre 21 et 277 500 € au chapitre 23) ;
- un montant de recettes de 70 000 € (chapitre 13).

Article 2 :

Le Conseil Territorial **décide** d'affecter l'autorisation de programme LOGEMENT 2009/1 et de ventiler les crédits de paiement sur la période tel qu'indiqué ci-après :

Opération		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
09DXXXXX	Logements rues de Paris / Docteur Dunan	0 €	60 000 €	60 000 €
09DXXXXX	Logements rue Pierre Frioult	0 €	160 000 €	160 000 €
	Total	0 €	220 000 €	220 000 €
Solde à affecter : 60 000 €				

Ventilation des crédits de paiements		
2009	2010	2011
160 000 €	60 000 €	60 000 €

Article 3 : Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2009 au titre du rapport susvisé :

- un crédit de paiement de 96 200 € (chapitre 011).

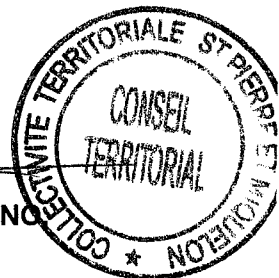
Adopté

14 voix pour
2 voix contre
XX abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 16

Le Président,



Stéphane ARTANO



SAINT-PIERRE et MIQUELON

Reçu à la Préfecture

Le27 MARS 2009.....